

Paris, le mardi 16 octobre 2018

HOPITAL DE FOUGERES  
MME PATIN GHISLAINE  
133 RUE DE LA FORET  
35300 FOUGERES

**Lettre Avenant aux Conditions particulières  
Du contrat n° 35J20201**

**Article 1 : Date d'effet**

La présente lettre avenant prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les dispositions susmentionnées suivent le sort du Contrat collectif référencé ci-dessus qui reste maintenu dans toutes ses autres dispositions.

**Article 2 : Prestations garanties**

Les tableaux descriptifs de garanties joints à la présente remplacent les tableaux intégrés aux Conditions particulières. Ces tableaux descriptifs valent également actualisation des tableaux de la notice d'information.

**Article 3 : Cotisations**

L'article des Conditions particulières du Contrat collectif est modifié comme suit :

En contrepartie des garanties, la cotisation mensuelle 2019 s'élèvera à :

Produit: PXSAP00494  
Type de population: Actif  
Régime: Régime Général

Ventilation	Cotisations mensuelles TTC	Dont taxes (*)
Enfant (Gratuité au 3 <sup>ème</sup> enfant)	34,40 €	13,27 %
Adulte de 29 ans et -	35,53 €	13,27 %
Adulte de 30 à 39 ans	37,35 €	13,27 %
Adulte de 40 à 59 ans	60,00 €	13,27 %
Adulte de 60 à 69 ans	63,64 €	13,27 %
Adulte de 70 ans et +	65,99 €	13,27 %

(\*)comprend la Taxe de Solidarité Additionnelle modifiée sur la base du taux en vigueur.

**Article 4 : Protection des données à caractère personnel**

Suite à l'entrée en vigueur le 25 mai 2018 du règlement général de l'Union européenne sur la protection des données personnelles (RGPD) , l'article « Informatique et libertés » des Conditions générales et notice d'information du Contrat collectif est remplacé comme suit :

Le souscripteur, en tant que responsable du traitement recueille et transmet les informations relatives à l'adhérent et à ses éventuels ayants droit à la Mutuelle pour permettre leur affiliation et les informera que la Mutuelle met en œuvre, sous sa responsabilité, différents traitements de données à caractère personnel concernant l'adhérent et ses ayants droit, y compris certaines données personnelles relatives à la santé, dont les finalités principales consistent à effectuer toutes les opérations nécessaires à la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de ses engagements contractuels, ainsi que toute opération relative à l'organisation de la vie institutionnelle de la Mutuelle.